

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021**  
**DELIBERATION N° DE-2021-263**

L'an deux mil vingt et un, le 9 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h38.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (jusqu'à 18h19 et à partir de 20h06), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (jusqu'à 19h40), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme CASTEL, Mme BRAU-BOIRIE à M. LACASSAGNE, Mme MOTHEs à M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (à partir de 18h19 et jusqu'à 20h06), M. ESTEBAN à M. ABADIE, Mme BROCARD à M. ETCHETO (à partir de 19h40)

**Absent(s) :**

M. ALLEMAN (jusqu'à 18h32 pour le vote des délibérations n° DE-2021-223 à 224)

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

*Entendu le rapport de M. ARCOUET,*

**OBJET : FONCIER** – Acquisition des parcelles cadastrées section CW n° 351, CW n° 348, CW n° 346, sises 6/10 chemin des Hêtres, appartenant à la SCI des Hêtres.

Dans la continuité des opérations d'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation de l'objet de l'emplacement réservé n° 174 du plan local d'urbanisme, concernant l'élargissement du chemin des Hêtres, et à la suite de l'achèvement des travaux de réalisation de la résidence « Clos des Hêtres », la SCI des Hêtres et la Ville de Bayonne se sont rapprochées pour la cession des parcelles jouxtant la résidence.

Ces emprises, d'une superficie de 85m<sup>2</sup> pour la parcelle CW n°351, 55 m<sup>2</sup> pour la parcelle CW n°348, et 83 m<sup>2</sup> pour la parcelle CW n°346, sont situées dans le périmètre de l'emplacement réservé n° 174 du plan local d'urbanisme, et leur acquisition permettra à la Ville de réaliser les travaux de voirie prévus (plan joint).

Un accord amiable a été trouvé pour une acquisition à l'euro symbolique, avec prise en charge par la Ville de Bayonne de l'ensemble des frais inhérents à la transaction, étant précisé que la valeur des emprises concernées ne permet pas de solliciter une estimation auprès du service des domaines.

Il est également précisé qu'au terme de la procédure de vente, les parcelles feront l'objet d'un classement dans le domaine public communal.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées CW n°351, CW n°348, et CW n°346 auprès de la SCI des Hêtres, ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à cette société,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité**



Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire  
**David Tollis**  
Directeur général adjoint



Plan 1

